

# OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable  
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 juin 2014

Le sept juin deux mille quatorze, à 10 heures 30,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 15 mai 2014, puis, en seconde convocation, le 30 mai 2014 à tenir Assemblée Générale Mixte à Paris en la mairie du 2ème arrondissement.

L'assemblée s'ouvre à 10h30 sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

129 sociétaires sont présents ou représentés, 123 sociétaires ayant voté en ligne.

Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

### Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes 2013
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour formalités.

### *Déroulement de l'Assemblée Générale :*

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Commissaire aux Comptes et du Conseil de surveillance. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée. Il est notamment souligné que l'année 2013 a vu l'instauration de la possibilité de voter en ligne et que la coopérative a projet de mettre en place son propre système de consultation par internet.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

### *Résultats :*

### Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

#### **PREMIÈRE RÉSOLUTION : ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**121 Oui**

**0 Non**

**8 Abstention**

---

**DEUXIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 8 833 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 49 057 €. Elle décide en conséquence de fixer à 9,24 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2013.

**112 Oui**

**6 Non**

**11 Abstention**

---

**TROISIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2013 (- 32 €). Celui-ci s'élève à cette date à 116 080 €.

**125 Oui**

**0 Non**

**4 Abstention**

---

**QUATRIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

**115 Oui**

**3 Non**

**11 Abstention**

---

**CINQUIEME RÉSOLUTION : ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

**122 Oui**

**0 Non**

**7 Abstention**

---

**Élection des membres du Conseil de Surveillance**

Après avoir pris acte de la démission de Sarah Trichet-Allaire, de Loïc Dayot et de Marc Lemonnier en mai 2014, l'Assemblée doit pourvoir à l'élection de trois nouveaux membres. Trois sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

Raphaël CALVELLI (120 voix - ÉLU) ; Miquel DEMUR(120 voix - ÉLU) ; Boniface RUTAYISIRE (120 voix - ÉLU)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance  
Philippe Ladame

Le Secrétaire  
Matthieu Patout